



04 68 87 70 66

mjc66leboulou@gmail.com

mjc-leboulou.net

N° Siret : 41932400025

Habilitations : 0660132AP000120

0660132CL000119-20

**PROTOCOLE SANITAIRE DE LA MJC DU BOULOU
contre la propagation de la covid-19
à compter du 16/03/2022 – Niveau 1 vert**

**ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE (mercredis 6-11 ans)
et EXTRA SCOLAIRE (6-11 ans) et (11-17 ans)**

Le présent protocole précise les modalités de fonctionnement des accueils collectifs de mineurs sans hébergement. Il repose sur les prescriptions émises par le ministère des Solidarités et de la Santé au vu des avis rendus par le Haut conseil de la santé publique ainsi que sur les dispositions législatives et réglementaires en vigueur .

La situation sera régulièrement évaluée afin d'adapter, le cas échéant, le cadre d'organisation des activités.

Pour le moment, à la suite du passage en niveau 1 « vert » et à partir du 14/03/2022 :

- La levée de l'obligation du port du masque en intérieur pour les mineurs de moins de 11 ans. En complément et conformément aux recommandations émises par les autorités sanitaires, l'obligation du port du masque en intérieur est également levée à compter du 14 mars 2022 pour tous les encadrants et les mineurs en cohérence avec les évolutions retenues en population générale.
- La fin de l'obligation de la limitation du brassage entre les groupes de mineurs.
- La fin des restrictions pour la pratique des activités physiques et sportives.
- Les mesures relatives au lavage des mains, à l'aération et à la désinfection des surfaces sont quant à elles maintenues.

S'agissant de la limitation du brassage, il est recommandé ; dans un premier temps et dans la mesure du possible, de limiter les brassages trop importants entre groupes de mineurs notamment pendant les temps de récréation et de restauration. »

A compter du 14/03/2022, l'application du pass vaccinal et sanitaire est suspendue sur le territoire métropolitain dans tous les établissements où il était exigé (lieux de loisirs et de culture, ...) . Il ne sera donc notamment plus exigible pour les sorties organisées dans le cadre des ACM. »

Pour les 6/11 ans : Avec l'accord de la DJEPVS et à la suite du passage en niveau 1, La MJC du Boulou a décidé de mettre en place sur **les mercredis** (hors vacances scolaires) une capacité d'accueil **de 24 enfants**, et **les vacances scolaires une capacité de 32 enfants maximum**, et **d'accueillir les enfants d'autres établissements scolaires que celui l'école primaire de la Suberaie Le Boulou.**

Pour les 11/17 ans : Une capacité d'accueil de maximum **16 jeunes sur la structure et de 8 jeunes par minibus en sortie.**

FONCTIONNEMENT ET DEROULEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

SUR LES MERCREDIS et LES VACANCES SCOLAIRES

Lieu d'accueil pour les 6/11 ans (mercredis et vacances) : MJC Le Boulou, carrer el moli vell, Le Boulou

Lieu d'accueil pour les 11/17 ans (uniquement les vacances) : Cantine scolaire, 16 rue du 4 septembre, Le Boulou

- **A l'arrivée dans la structure :**

Il est privilégié un accueil échelonné pour chaque arrivée entre 8h et 9h, entre 11h45 et 12h et entre 13h30 et 14h. En cas d'arrivée simultanée, nous vous demandons d'attendre votre « tour » en respectant les distances de sécurité (1 mètre entre chaque personne) et en prévoyant un peu plus de temps qu'habituellement.

La porte d'entrée sera grande ouverte pendant l'accueil échelonné, sous la surveillance d'un animateur et sera fermée à clef tout au long de la journée. Aucune entrée ne sera autorisée sauf cas exceptionnel.

Le(s) représentant(s) légal(aux) et leur(s) enfant(s) seront accueillis à leur arrivée par un membre de l'équipe pédagogique : Affiches à l'extérieur, dans le hall, et désinfection des mains avec du gel hydroalcoolique pour tous.

Une animatrice notera sur la liste des présences l'arrivée de l'enfant en relevant sa température prise par la famille ou en la prenant sur place devant la famille (thermomètre sans contact), si celle-ci n'a pu être prise au domicile. En effet, Il est demandé aux parents de prendre la température des enfants avant d'aller au centre de loisirs. **Au-delà de 38°C**, ils ne pourront pas amener leur enfant. De même, s'il présente un symptôme infectieux (toux, écoulement nasal, troubles digestifs...), l'enfant ne pourra pas fréquenter la structure. Les responsables légaux doivent impérativement déclarer la survenue d'un cas confirmé ou contact au sein du foyer en précisant si c'est le mineur qui est concerné.

Ensuite, les enfants pourront déposer leurs affaires sur les portes manteaux nominatifs et ils rejoindront la salle d'activité où un encadrant les attendra. Les règles des gestes barrières lui seront expliquées ainsi que le déroulement de la journée.

Les responsables légaux ont pour mission d'informer leurs enfants du respect des gestes barrières en leur expliquant les consignes sanitaires à appliquer (qui sont rappelées sur le panneau d'affichage dans le hall de la structure).

Pour l'adulte qui souhaite payer ou inscrire les enfants, l'accueil administratif se fera uniquement dans les locaux de la MJC sur rendez-vous au 04 68 87 70 66, il pourra monter au bureau, 1 seule personne à la fois en respectant la distanciation d'1 mètre (visuel avec ruban adhésif de couleur au sol à respecter.) Les adultes attendront à l'extérieur du bâtiment, s'il y a déjà une personne dans le bureau. **En aucun cas ils ne peuvent rentrer dans les salles d'activités.**

- **Les activités et sorties**

Pour les 6/11 ans : dans la mesure du possible, et selon le nombre d'animateurs, les activités sont organisées par petits groupes de 16 enfants par salle avec 2 animateurs, ou selon le nombre d'enfants au total sur la journée nous pouvons accueillir jusqu'à 20 enfants dans une seule salle sans dépasser ce nombre avec 2 animateurs, pour ne pas laisser un animateur seul avec un groupe d'enfants.

Pour les 11/17 ans : Les activités sont organisées pour un groupe de maximum 16 jeunes avec 2 animateurs.

Aménagement et déroulement des espaces pour les 6/17 ans :

Disposition des enfants un à deux par table côte à côte, et à plus de 1m face à face, lorsque cela est possible. Du matériel collectif sera fourni à un ilot de 4 à 6 enfants.

Le lavage des mains se fera régulièrement et dès que nécessaire (avant et en fin d'activités, si éternuements, toux, avant et après les temps de repas ou goûter ...) aux sanitaires avec de l'eau et du savon (minimum 30 secondes) ou avec du gel/solution hydroalcoolique à disposition dans la salle sous la vigilance de l'animateur.

Les activités de plein air seront organisées dans la cour ou à proximité de la structure. Un programme d'activités est proposé respectant les gestes barrières et de distanciation tout comme l'organisation des sorties à l'extérieur de la MJC.

Chaque activité ou sorties proposées font l'objet d'une évaluation préalable et d'une adaptation au regard de toutes les mesures sanitaires à respecter.

Les personnes intervenant ponctuellement au sein de l'accueil de loisirs notamment pour la mise en place d'activités culturelles, physiques et sportives peuvent être admises dans la structure dans le respect des règles de distanciation sociale et des gestes barrières.

Les sorties avec un transport pour les 6/11 ans s'effectuent avec un véhicule de 33 places le mercredi, ou en bus 55 places en partenariat avec la compagnie VAILLS ASPERI en respectant les consignes sanitaires et en portant le masque. **Il faudra donc prévoir un masque par enfant lors des sorties proposées.**

Les sorties véhiculées pour les 11/17 ans s'effectuent avec le minibus de la MJC (propriété de la CCV) et un minibus de location, avec un groupe de 8 jeunes au maximum par minibus. L'ensemble des personnes dans l'habitacle doit avoir un masque grand public filtration 90%. Le minibus fera l'objet d'une désinfection chaque soir après utilisation.

- **Les locaux**

Sur les temps périscolaires (mercredis), nettoyage approfondi par les agents d'entretien de la municipalité du Boulou le lundi, le jeudi et le vendredi. Désinfection des points sensibles (sanitaires, poignées, interrupteurs, digicode, tables individuelles après les activités et repas...) intervention d'un agent d'entretien municipal entre 12h et 13h.

Pendant les vacances scolaires un agent d'entretien municipal s'occupe de la désinfection quotidienne approfondie le matin avant l'arrivée des enfants.

Les salles d'activités seront équipées de distributeurs de gel/solution hydroalcoolique sous la vigilance des animateurs.

Chaque salle sera aérée plusieurs fois par jour, 10 minutes toutes les heures et autant que nécessaire avec/ou sans les enfants à l'intérieur.

- **Les repas et les goûters**

Le lavage des mains sera fait avant et après le repas et goûter.

Le mercredi en périscolaire comme pour les vacances scolaires, les repas sont pris à la cantine de l'école primaire du Boulou tout en respectant la distanciation, et les gestes barrières et en évitant le brassage des groupes constitués pour la journée... **En sortie, le pique-nique est pris sur le même principe énoncé.**

Les goûters sont pris dans les salles d'activités, dans le hall ou le plus souvent en plein air dans la cour de la MJC, selon la météo, dans la mesure du possible, avec les mêmes consignes sanitaires et règles de distanciation que pour les repas du midi.

- **Départ de la structure** (lavage ou désinfection des mains avant de quitter le centre).

Plusieurs départs sont possibles :

- ✓ De 11h45 à 12h (demi-journée)
- ✓ De 13h15 à 14h (demi-journée repas)
- ✓ De 16h45 à 18h précise

- **Conduite à tenir si un enfant présente des symptômes infectieux :**

Les parents doivent rester joignables par téléphone à tout moment de la journée.

Si un enfant a des symptômes de la covid-19 ou s'il se trouve malade, fièvre et toux à répétition, troubles digestifs, et autres, nous lui demanderons de mettre un masque et nous l'isolons au bureau en le rassurant le temps que ses parents puissent venir le chercher, tout en le surveillant. Nous préviendrons immédiatement la famille qui devra venir chercher l'enfant dans l'heure à venir.

En cas de doute sur les symptômes d'un mineur, une prise de température peut être réalisée par un personnel encadrant. Un nettoyage approfondi des salles et une désinfection du matériel seront effectués immédiatement.

En cas de suspicion à la covid-19, une information sera faite auprès de l'établissement scolaire fréquenté par l'enfant.

Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires (fiche MJC en cas de suspicion).

• **Gestion des cas confirmés**

- « Le mineur ou l'encadrant cas confirmé ne doit pas prendre part à l'accueil et respecter une période d'isolement qui débute :
 - A partir du début des symptômes pour les cas symptomatiques.
 - A partir du prélèvement positif pour les cas asymptomatiques.
- S'agissant des mineurs de moins de 12 ans, indépendamment de leur statut vaccinal, ainsi que des mineurs de 12 ans et plus et des personnels bénéficiant d'un schéma vaccinal complet, l'isolement est de 7 jours pleins. Il peut prendre fin au terme de 5 jours si un test antigénique est réalisé à l'issue du 5^e jour et que son résultat est négatif.
- S'agissant des mineurs de 12 ans et plus et des personnels non vaccinés ou ne disposant pas d'un schéma vaccinal complet, l'isolement est de 10 jours pleins. Il peut prendre fin au terme de 7 jours si un test antigénique ou PCR est réalisé à l'issue du 7^e jour et que son résultat est négatif.
- Le retour au sein de l'accueil se fait, sous réserve de la poursuite, du respect strict des mesures barrières. Conformément aux recommandations des autorités sanitaires, le port du masque en intérieur est fortement recommandé pour les cas confirmés durant les 7 jours suivant leur période d'isolement (à partir de 6 ans).
- La survenue d'un cas confirmé parmi les mineurs du groupe entraîne l'éviction du cas confirmé et la mise en œuvre du protocole de dépistage réactif.
- Les mineurs du groupe pourront poursuivre leur participation à l'accueil sous réserve de réaliser un autotest (ou test RT-PCR ou antigénique). Depuis le 28/02/2022, seul un test ou autotest est réalisé 2 jours après le dernier contact avec le cas confirmé (sans isolement entre J0 et J2) ou au moment de l'information de la survenue du cas si elle intervient plus de 2 jours après le dernier contact.
- Sur présentation du courrier remis par l'accueil, les responsables légaux pourront bénéficier gratuitement d'un autotest en pharmacie. »
- Les mineurs ayant contracté la covid—19 depuis moins de deux mois ne sont pas soumis à l'obligation de dépistage ou de quarantaine.

• **Mesures relatives au personnel encadrant**

Le personnel dispose de tout le matériel de sécurité nécessaire à la mise en place des gestes barrières et de distanciation pour accueillir les enfants dans la structure : masques, gel et solution hydroalcoolique, savon, papier individuel pour séchage des mains, lingettes et sprays désinfectants. Il lui est recommandé de prendre sa température quotidienne avant son arrivée.

A l'arrivée dans la structure

Le personnel se désinfecte les mains, prend et note sa température (sur la liste de présence) et dispose ses affaires au bureau des animateurs.

Pendant la journée

Le personnel informe les enfants et parents de toutes règles applicables sur la structure. Il respecte les gestes barrières classiques avec ses collègues et les enfants durant toute la journée.

Le personnel est tenu de se laver les mains comme les enfants, tout au long de la journée, et avant son départ. Tout symptôme évocateur du covid-19 chez un encadrant donnera lieu à l'isolement de cette personne et un retour immédiat à son domicile (fiche MJC suspicion de cas).

A jour le 12/04/2022

COVID-19

FACE AU CORONAVIRUS : LES BONS GESTES À ADOPTER



- 

1
Lave-toi les mains avec du savon, très régulièrement.
- 

2
Tousse et éternue dans le pli de ton coude ou dans un mouchoir, et loin de tes amis.
- 

3
Utilise un mouchoir en papier pour te moucher et jette-le à la poubelle.
- 

4
Pour se saluer, pas de câlins, pas de bisous, pas même de poignées de main.
- 

5
Respecte une distance de 1 mètre (2 grands pas) entre toi et les autres.
- 

6
Évite de toucher ton visage (nez, bouche, yeux).

Si tu es malade, reste à la maison.

© Illustrations : F. Kucila - Création Éditions spéciales Play B ac

 [GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)  **0 800 130 000**
(appel gratuit)